



ASABTP



COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE 9^{ème} COURSE DE CÔTE RÉGIONALE DE VILLECROZE samedi 19 & dimanche 20 juin 2010

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms

L' Association Sportive Automobile du Bâtiment et des Travaux Publics organise le dimanche 20 juin 2010, avec le concours de :

- L' ASA Draguignan Verdon
- L' Association CAR RE

Une épreuve automobile dénommée :

9^{ème} COURSE de CÔTE RÉGIONALE AUTOMOBILE de VILLECROZE

Cette épreuve compte pour :

La Coupe de France de la Montagne

Le Championnat des Courses de Côte du C R S A PACA

Les Challenges ASA BTP et ASA DV

Le présent règlement a été approuvé par le C R S A PACA

sous le n° 23 en date du 25/03/2010

et enregistré à la FFSA comme permis d'organisation

sous le n° R265 en date du 12/05/2010

ARTICLE 1P – ORGANISATION

➤ Article 1.1p Officiels :

Collège des Commissaires Sportifs

| | | | |
|------------|------------------------|------------|------|
| Président: | Mr Marc DUCARTERON | Licence n° | 9003 |
| Membres: | Mme Marilyn DUCARTERON | Licence n° | 6840 |
| | Mr J.Marie BIRGER | Licence n° | 1241 |

Directeur de Course

| | | |
|------------------|------------|------|
| Mr Michel BONZOM | Licence n° | 4090 |
|------------------|------------|------|

Directeur de Course Adjoint

| | | |
|----------------------|------------|-------|
| Mr Emile MARRUCHELLI | Licence n° | 33963 |
|----------------------|------------|-------|

Directeur de Course Stagiaire

| | | |
|------------------|-----------|------|
| Mr Serge LOMBARD | Licence ° | 4136 |
|------------------|-----------|------|

Commissaires Techniques

| | | | |
|-------------|-----------------------|------------|--------|
| Responsable | Mr André BARROLLE | Licence n° | 55043 |
| | Mr J.Michel AUDISIO | Licence n° | 3344 |
| | Mr Patrice ANTONIAZZI | Licence n° | 130659 |
| | Mr Jérémy BALDINI | Licence n° | 179017 |

Relations Concurrents

| | | |
|----------------------|------------|-------|
| Mr Anthony EMANUELLI | Licence n° | 7717 |
| Mr J.Michel HUREZ | Licence n° | 51594 |

Chronométrateurs

| | | |
|-----------------------|------------|--------|
| Mme Claudine GENDRE | Licence n° | 1243 |
| Mme Sandrine JACCHERI | Licence n° | 150675 |

Responsable des Commissaires

| | | |
|------------------|------------|--------|
| Mme Laure PAGNAC | Licence n° | 152603 |
| Mr Daniel FINE | Licence n° | 40190 |

Médecin

| | | |
|---------------------|------------|------|
| Dr Françoise FERAUD | Licence n° | 1970 |
|---------------------|------------|------|

➤ Article 1.2p Horaires :

Clôture des engagements le mardi 15 juin 2010 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

Publication de la liste des engagés le 17 juin 2010.

Les vérifications administratives et techniques auront lieu :

Samedi 19 juin 2010 (facultatif)

ADMINISTRATIF : École place Gal DE GAULLE

- de 15h00 à 16h30 pour les groupes N/FN - A/FA - Z - GT de série
- de 16h30 à 18h00 pour les groupes FC/F2000 - C3/CN/CM - E.

TECHNIQUE : Place Gal DE GAULLE

- de 15h15 à 16h45 pour les groupes N/FN - A/FA - Z - GT de série
- de 16h45 à 18h15 pour les groupes F/F2000 - C3/CN/CM - E.

Dimanche 20 juin 2010

ADMINISTRATIF : École place Gal DE GAULLE

- de 07h30 à 08h15 pour les groupes N/FN - A/FA - Z - GT de série
- de 08h15 à 09h00 pour les groupes F/F2000 - C3/CN/CM - E.

TECHNIQUE : Place Général de Gaulle

- de 07h30 à 08h30 pour les groupes N/FN - A/FA - Z - GT de série
- de 08h30 à 09h15 pour les groupes F/F2000 - C3/CN/CM - E.

Affichage : liste des autorisés aux essais 10h00 parc de départ
liste des autorisés à la course 13h00 parc de départ

Essais chronométrés : de 08h00 à 12h00

Briefing des pilotes le 20/6/2010 (voir Art 7.2.P.);

Course : de 14h00 à 18h30

Affichage des résultats provisoires à la Maison des Associations, 30 minutes après la fin de la course.

La remise des prix aura lieu à 18h30 (sauf cas de force majeure).

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la distribution des Prix perdront tout droit aux Prix.

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs dimanche 20/06/2010

1° Réunion : 09h15 à la Maison des Associations

2° et 3° Réunion : Fixées par le Président du Collège des C S

➤ Article 1.3p Vérifications :

La présentation des licences est exigée aux vérifications ainsi qu'à toute demande d'un officiel pendant l'épreuve. En cas de non présentation de la licence en cours de validité et pour quel que motif que ce soit, une amende de 8 € devra être perçue par l'organisateur.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage : USINEBEL à SALERNES

Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 45€ l'heure TTC. .

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leurs voitures et le passeport technique.

Pesage de voitures facultatif : Samedi 19 juin 2010

de 15h00 à 18h00 à VILLECROZE.

☐ ARTICLE 2P - ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance garantissant les risques C et D

☐ ARTICLE 3P - CONCURRENTS ET PILOTES

➤ Article 3.1p Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
42, avenue Gallieni - 06000 NICE**

jusqu'au mardi 15 juin 2010 le cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation seront fixés à 340 €, réduits à 170 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

Une remise de 25€ sera accordée à tous les pilotes licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.

Tous les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si à la date du 16 juin 2010, le nombre d'engagés est inférieur à 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

En cas de forfait, le concurrent devra le signaler par écrit avant l'ouverture des vérifications le samedi 19 juin 2010 à 15h00 au plus tard pour pouvoir prétendre au remboursement de son engagement (déduction d'une somme forfaitaire de 8 €).

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

➤ Article 4.1p Voitures Admis :

Le nombre des voitures admises est fixé à 140.

RÉPARTITION GROUPES ET CLASSES

Groupes confondus : A + FA - N + FN - CM + C3 + CN

| | |
|---|--|
| GRUPE F2000 Classe F2000-1 De 0 à 1400cm ³ Classe F2000-2 De 1401 à 1600cm ³ Classe F2000-3 De 1601 à 2000cm ³ | GRUPE Z Toutes classes confondues |
| GRUPE FC Classe FC 1 De 0 à 1300 cm ³ Classe FC 2 De 1301 à 1600 cm ³ Classe FC 3 De 1601 à 2000 cm ³ Classe FC 4 Plus de 2000 cm ³ | GRUPE GT de SERIE Classe GT 1 De 0 à 2000 cm ³ Classe GT 2 Plus de 2000 cm ³ |
| GROUPES N/FN & A/FA N/FN 1 & A/FA 1 De 0 à 1400 cm ³ N/FN 2 & A/FA 2 De 1401 à 1600 cm ³ N/FN 3 & A/FA 3 De 1601 à 2000 cm ³ N/FN 4 & A/FA 4 Plus de 2000 cm ³ | GRUPE CM De 0 à 1003 cm ³ GROUPES C3 & CN C3 1 & CN 1 De 0 à 1600 cm ³ C3 2 & CN 2 De 1601 à 2000 cm ³ |
| | GROUPES D/E Classe D/E 1 De 0 à 1300 cm ³ + Campus Classe D/E 2 De 1301 à 1605 cm ³ Classe D/E 3 FF - FR - F3B |

➤ Article 4.2p Carburant Pneumatique Équipement :

Voir «règlement standard des Courses de Côte»

➤ Article 4.2.7 Echappement :

Voitures fermées, Groupe CM et GT, niveau sonore maxi : 105 dB A

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maxi : -----110 dB A

➤ Article 4.3p Numéros de Course :

Voir «règlement standard des Courses de Côte»

➤ Article 4.4p Mesures et Dispositifs de Sécurité :

Voir tableau France Auto spécial règlement Montagne page 22

☐ ARTICLE 5P - PUBLICITÉ

Voir «règlement standard des Courses de Côte»

Publicité obligatoire : (A préciser par additif)

☐ ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURE

➤ Article 6.1p Parcours :

La course de côte de Villecroze aura lieu sur les D 557 et D 51

La course se déroulera en 2 montées

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur D 557 PK 4.100

Arrivée : sur D 51 PK 5.600

Pente moyenne : 6.8 %

Longueur du parcours : 1500 mètres

Modalités de retour au départ : Par l'épreuve

➤ Article 6.3p File de Départ :

File de départ : avant ligne de départ.

➤ Article 6.4p Signalisation :

Voir « règlement standard des Courses de Côte »

➤ Article 6.5p Parc Concurrent :

Le parc concurrent sera situé à : VILLECROZE

Le parc remorques sera situé à : Coopérative Vinicole

➤ Article 6.6p Parc Fermé Final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera situé au parking de LA MAISON DES ASSOCIATIONS

➤ Article 6.7p Tableau d'Affichage :

Le tableau d'affichage officiel sera placé à La Maison des Associations

Le tableau d'informations sera placé près de la ligne de départ

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

➤ Article 6.8p Permanence :

Pendant la manifestation une permanence sera assurée au :

Tél : 06.18.14.51.59

Centre de secours le plus proche : - Tel : 04.94.70.76.11 SALERNES

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

➤ Article 7.1p Essais :

Nombre : Il est prévu deux essais le Dimanche Matin, sauf cas de force majeure, dont un obligatoire

Les Essais auront lieu de 8h00 à 12h00 le dimanche 20 juin 2010

Tout concurrent se présentant au départ après 9h30 ne pourra prétendre qu'à un seul essai. La descente des concurrents pour le deuxième essai se fera entre 9h30 et 10h00.

Les horaires des essais et de la course sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés

➤ Article 7.2p Briefing des pilotes :

Le briefing des pilotes aura lieu le dimanche 20 juin à la discrétion du Directeur de Course

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire

➤ Article 7.3p Course

La compétition commencera à partir de 14h00 le dimanche 20 juin 2010.

Elle s'effectuera en deux montées. Seul le meilleur temps sera retenu pour le classement (sauf cas d'ex-æquo voir article 9).

Les concurrents devront être sous les ordres du Directeur de Course à partir de 13h45 le dimanche 20 juin 2010 sous peine de se voir refuser le départ.

Ordre des départs : F2000 / FC, N / FN, A / FA, Z, GT, CM, C3 / CN, D / E.

Course : 1^{ère} : montée de 14 h 00 à 15 h 10

2^{ème} : montée de 15 h 30 à 16 h 40

Dans le cas de doubles montes, celles-ci s'effectueront au début de chaque montée de course.

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes

➤ Article 7.4p Échauffement des Pneumatiques

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit. Voir « règlement standard des Courses de Côte »

☐ ARTICLE 8P – PENALITES

Voir « règlement standard des Courses de Côte »

☐ ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Le classement sera établi en tenant compte de la meilleure montée réalisé par chaque concurrent..

Ex æquo : En cas d'ex æquo le classement sera établi en tenant compte du temps réalisé par chacun des concurrents ex æquo sur sa plus mauvaise montée ; si les ex æquo subsistent toujours le classement sera établi suivant le meilleur temps des essais.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage officiel 30 minutes après le passage de la dernière voiture sur la ligne d'arrivée. Il seront établis de la manière suivante :

- ★ 1 classement général
- ★ 1 classement par groupe
- ★ 1 classement par classe
- ★ 1 classement féminin

☐ ARTICLE 10P –TROPHÉES - PRIX - COUPES

Les Prix sont cumulables.

| SCRATCH | | |
|--------------------|-------------------------|---|
| 1 ^{er} : | | 130 € |
| 2 ^{ème} : | | 100 € |
| 3 ^{ème} : | | 90 € |
| GROUPES | | |
| 1 à 3 partants : | 1 ^{er} : 60 € | 6 partants et + : 1 ^{er} : 130 € |
| 4 à 5 partants : | 1 ^{er} : 60 € | 2 ^{ème} : 60 € |
| | 2 ^{ème} : 50 € | |
| CLASSES | | |
| 1 à 3 partants : | 1 ^{er} : 60 € | 6 partants et + : 1 ^{er} : 130 € |
| 4 à 5 partants : | 1 ^{er} : 60 € | 2 ^{ème} : 60 € |
| | 2 ^{ème} : 50 € | 3 ^{ème} : 50 € |
| COUPES DES DAMES | | |
| 1 à 3 partantes : | 1 ^{ère} : 60 € | 4 partantes et + : 1 ^{ère} : 130 € |

3 coupes seront distribuées aux commissaires

➤ Article 10.5p Remise des Prix :

La remise des prix aura lieu à La Maison des Associations, une ½ heure après le temps de réclamation officiel.

AVEC L'AIMABLE PARTICIPATION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES COMMISSAIRES DU COMITÉ RÉGIONAL